

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

150353
Version 1.0

Wahl LE-A
Mise à jour 10 août 2023

Date d'édition 10 août 2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation

N° de l'article:150353 Wahl LE-A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Agent de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Wahl GmbH
Agrar Fachmarkt und Fachversand
Schlosserstr. 5
87463 Dietmannsried
Deutschland
Téléphone: 08374580930
Télécopie: 083745809325
E-mail: info@agrar-fachversand.com
Site web: www.agrar-fachversand.com

E-mail (personne compétente)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h numéro d'appel d'urgence: +49151-12110227

Aux heures de bureau: +49 6321 9128-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Met. Corr. 1; Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux; H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Eye Dam. 1; Lésions oculaires graves/irritation oculaire; H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Corr. 1; Corrosion cutanée/irritation cutanée; H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les vapeurs.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

hydroxyde de sodium

Informations supplémentaires sur les dangers

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

5005
Version 1.0

Wahl LE-A
Mise à jour 10 août 2023

Date d'édition 10 août 2023

non applicable

2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants.

3.2 Mélanges

Description

Mixture des composants subséquents et d'autres composants à faible risque.

Composants dangereux

n°CAS N°CE Numéro d'identification UE	Nom de la substance Numéro d'enregistrement REACH Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	pds %
1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6	hydroxyde de sodium Met. Corr. 1 H290 / Skin Corr. 1A H314	30,0 < 50,0

Remarque

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.Énoncé des phrases H: voir dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

5005
Version 1.0

Wahl LE-A
Mise à jour 10 août 2023

Date d'édition 10 août 2023

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

Gaz/vapeurs, irritant

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer les personnes en lieu sûr. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

Pour le nettoyage

Utiliser de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter la formation des aérosols. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Ne pas utiliser le produit avec un pulvérisateur. Travailler avec aspiration s'il faut transvaser le produit.

Précautions en matière d'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques et conditions de stockage

Éviter l'encrassement du récipient (utiliser le couvercle original). Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart des sources de chaleur, stocker au frais et protégé du soleil. Ne versez jamais de résidus de produit dans le récipient.

Matériaux d'emballage:

Matériau approprié: PE (polyéthylène), PP (Polypropylène), PVC (Chlorure de polyvinyle).

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé apte au stockage des substances chimiques.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Acides, en cas de contact, un échauffement spontané est possible.

Classe de stockage LGK8B - Substances corrosives non combustibles

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

5005
Version 1.0

Wahl LE-A
Mise à jour 10 août 2023

Date d'édition 10 août 2023

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Tenir à l'écart des aliments, boissons et fourrage. Interdit de fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Nom de la substance	Source	Long terme /court terme (Spitzenbegrenzung)
1310-73-2	hydroxyde de sodium	VLA	2 / - (-) mg/m ³

Indications diverses

Long terme: valeur limite au poste de travail à long terme
court terme: valeur limite au poste de travail à court terme

Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

DNEL salarié

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
1310-73-2	hydroxyde de sodium	Long terme - inhalation, effets locaux	1 mg/m ³

DNEL Consommateur

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
1310-73-2	hydroxyde de sodium	Long terme - inhalation, effets locaux	1 mg/m ³

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné ABEK-P2

Protection des mains

Matériau approprié: NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

Epaisseur du matériau des gants >= 0,5 mm

Temps de pénétration >= 480 min

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

Epaisseur du matériau des gants >= 0,5 mm

Temps de pénétration >= 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants >= 0,4 mm

Temps de pénétration >= 480 min

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants >= 0,5 mm

Temps de pénétration >= 480 min

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré)

Epaisseur du matériau des gants >= 0,4 mm

Temps de pénétration >= 480 min

Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle)

Epaisseur du matériau des gants >= 0,5 mm

Temps de pénétration >= 480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Modèles de gants recommandés: EN ISO 374

Protection de la peau

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

5005
Version 1.0

Wahl LE-A
Mise à jour 10 août 2023

Date d'édition 10 août 2023

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés: EN 166

Protection corporelle

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	incolore
Odeur	sans odour
pH (100%)	14
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Point éclair	non déterminé
inflammabilité	non applicable
Limite inférieure d'explosivité à 20°C	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité à 20°C	non déterminé
Pression de vapeur à 20°C	0,105 mbar
Densité de vapeur relative	non applicable
Densité à 20 °C	1,34 kg/l
Solubilité dans l'eau à 20°C	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	voir rubrique 12
Température d'ignition en °C	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité à 40 °C:	aqueux
caractéristiques des particules	
caractéristiques des particules	non applicable

9.2 Autres informations

non applicable
non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Peut être corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart de: Acides, en cas de contact, un échauffement spontané est possible.

10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5 Matières incompatibles

Acides; Le concentrat est corrosif pour les métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

5005
Version 1.0

Wahl LE-A
Mise à jour 10 août 2023

Date d'édition 10 août 2023

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux p. ex.: Gaz/vapeurs, toxique, Gaz/vapeurs, irritant

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

code des déchets Produit: 200129* - Détergents contenant des substances dangereuses

code des déchets conditionnement: 150110* - Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

5005
Version 1.0

Wahl LE-A
Mise à jour 10 août 2023

Date d'édition 10 août 2023

Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1824

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

Transport maritime (IMDG)

Sodium hydroxide solution

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Sodium hydroxide solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID) 8

Transport maritime (IMDG) 8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) 8

14.4 Groupe d'emballage

Transport par voie terrestre (ADR/RID) II

Transport maritime (IMDG) II

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Transport maritime (IMDG) non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

14.8 Informations complémentaires

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel: E

Quantité limitée (LQ): 1 Liter

Danger n° (code Kemler): 80

Code de classification: C5

Transport maritime (IMDG)

Groupe de ségrégation: Alcalis

Numéro EmS: F-A, S-B

Quantité limitée (LQ): 1 Liter

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Notice explicative sur la limite d'occupation

Respecter les restrictions en matière d'emploi selon la directive 92/85/CEE relative à la sécurité et à la santé des femmes enceintes au travail ou les réglementations nationales plus restrictives, où applicables.

Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes, conformément à la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE) ou aux réglementations nationales plus restrictives, où applicables.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

5005
Version 1.0

Wahl LE-A
Mise à jour 10 août 2023

Date d'édition 10 août 2023

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

Valeur de COV: 0 g/l

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégories de danger / Substances dangereuses explicitement mentionnées

Le produit n'est pas classé conformément à Directive 2012/18/EU.

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1 D'après les données d'essais.
Eye Dam. 1 Méthode de calcul.
Skin Corr. 1 Méthode de calcul.

Indications de stage professionnel

Les utilisateurs doivent être entraînés pour assurer une manipulation sûre avant le travail.

Références littéraires et sources importantes des données

Pour l'élaboration de cette fiche de données de sécurité, nous avons utilisé les fiches de données de sécurité mises à disposition par les fournisseurs d'ingrédients respectifs, les informations de la base de données de l'ECHA sur les substances enregistrées ainsi que les informations de la base de données Gestis sur les substances (<http://gestis.itrust.de>) de la DGUV.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP: Limite d'exposition professionnelle
VLB: Valeurs limites biologiques
CAS: Service des résumés chimiques
CLP: Classification, étiquetage et emballage
CMR: Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN: Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL: Dose dérivée sans effet
EAKV: Catalogue européen des déchets
EC: Concentration efficace
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI: Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO: L'Organisation internationale de normalisation
LC: Concentration létale
LD: Dose létale
:
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU: United Nations
VOC: Composés organiques volatils
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.